

## **CODIFICATION ADMINISTRATIVE DE LA RÉOLUTION CM15 0232**

### **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2015**

#### **Motion de l'opposition officielle pour la création d'un programme de rénovation ou de construction de terrains sportifs extérieurs**

Attendu que la Ville de Montréal a amorcé en 2008 la préparation de plans directeurs afin de connaître, cibler et prévoir les besoins des citoyens ainsi que pour se doter d'une vision et d'orientations communes quant aux défis à relever et aux priorités d'intervention et d'investissement pour les équipements sportifs montréalais;

Attendu que le plan directeur des plateaux sportifs et du plein air urbain est en cours de réalisation, que le Service de la diversité sociale et des sports de la Ville de Montréal :

- a terminé la collecte d'informations auprès des arrondissements et partenaires (inventaire quantitatif et qualitatif des plateaux, nombre de participants, etc.);
- a amorcé la rédaction des énoncés de situation pour chacun des arrondissements;
- élaborera d'ici la fin de 2015 le diagnostic municipal et le plan d'intervention;

Attendu que Montréal est une ville physiquement active, et que le conseil municipal a adopté en novembre 2014 la Politique du sport et de l'activité physique de la Ville de Montréal (CM14 1123)

Attendu que la Ville de Montréal a annoncé, le 23 janvier 2015, l'allocation d'un budget de 11 M\$ pour la rénovation ou la construction de terrains de baseball sur son territoire;

Attendu que d'autres sports comme le soccer, le cricket, la crosse et l'Ultimate ont connu, au cours des dernières années, des progressions similaires voir supérieures;

Attendu que les besoins en termes de rénovation et de construction de terrains sportifs extérieurs sont généralisés sur le territoire de la Ville de Montréal;

Attendu que le maire de Montréal a mentionné, dans plusieurs médias, qu'il était possible de débloquer des fonds pour d'autres sports en mentionnant que « Ce n'est pas l'un contre l'autre »;

Attendu que le Service de la diversité sociale et des sports de la Ville de Montréal et Sports et Loisirs de l'île de Montréal favorisent un cadre d'intervention global afin d'améliorer l'offre de services en sports et en loisirs et ainsi contribuer pleinement à l'amélioration de la qualité de vie sur l'île de Montréal;

Il est proposé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

appuyé par Mme Erika Duchesne  
M. Dimitrios (Jim) Beis  
Mme Lorraine Pagé

que le comité exécutif adopte un programme de réfection des terrains sportifs à la suite du dépôt du Plan d'intervention des terrains sportifs et du plein air urbain en 2015.

Adopté à l'unanimité.

---

## Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

---

Assemblée ordinaire du lundi 23 février 2015  
Séance tenue le 24 février 2015

Résolution: CM15 0233

---

### **Motion de la deuxième opposition soulignant la Journée nationale de la santé et de la condition physique 2015**

Avant présentation, le conseiller Marvin Rotrand dépose une nouvelle version de l'article 65.03 qui se lit comme suit :

#### **Motion de la deuxième opposition soulignant le mois de mai de chaque année Mois montréalais du sport et de l'activité physique et soulignant la Journée nationale de la santé et de la condition physique 2015**

Attendu que le conseil municipal a adhéré au Plan de développement d'un système alimentaire durable et équitable de la collectivité montréalaise SAM 2025 - Innover pour mieux se nourrir et se développer (CM14 0331);

Attendu que le conseil municipal et les 19 conseils d'arrondissement ont adhéré à la *Charte internationale de Toronto pour l'activité physique* en 2014;

Attendu que Montréal est une ville physiquement active, et que le conseil municipal a adopté en novembre 2014 la Politique du sport et de l'activité physique de la Ville de Montréal (CM14 1123);

Attendu que les arrondissements adhèrent à la Politique du sport et de l'activité physique par leur conseil d'arrondissement respectif;

Attendu les programmes de mise à niveau des équipements sportifs, des parcs et des espaces verts mis de l'avant par les services de la Ville et ceux des arrondissements;

Attendu que la Journée nationale du sport et de l'activité physique est soulignée partout à travers le Québec, dont à Montréal, et qu'elle aura lieu cette année, le 7 mai;

Attendu que la Ville de Montréal a déclaré le mois de mai 2014 « *Mois Montréalais du sport et de l'activité physique* » (CM14 0324), qu'elle organisera le mois Montréal bouge! en mai 2015, et qu'elle proposera aux Montréalais de participer à de nombreuses activités physiques;

Attendu que la Ville de Montréal et les arrondissements s'inscrivent au Défi Santé 5/30 Équilibre, qui débute le 1<sup>er</sup> mars de chaque année en invitant les citoyens à y participer;

Attendu que 2015 a été proclamée l'Année du sport au Canada;

Attendu que la Journée nationale de la santé et de la condition physique aura lieu le 6 juin 2015 et sera soulignée à travers le Canada;

Attendu que plus de 150 municipalités canadiennes ont adopté une résolution proclamant la Journée nationale de la santé et de la condition physique;

Attendu que les nombreux bienfaits de l'activité physique, permettent de réduire les risques de maladie, d'améliorer la santé mentale et émotionnelle, de favoriser la croissance et le développement des enfants, etc.;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Benoit Dorais  
M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

que le conseil de ville :

- 1 - proclame le mois de mai « *Mois montréalais du sport et de l'activité physique* » mois qui se clôture par la Journée nationale de la santé et de la condition physique, le premier samedi de juin tel qu'adopté par le gouvernement fédéral;
- 2 - invite la population à participer au Défi santé 5/30 Équilibre et à adopter un mode de vie physiquement actif.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

65.05  
/pl

Denis CODERRE

---

Maire

Yves SAINDON

---

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

---

Yves SAINDON  
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 2 mars 2015

## **CODIFICATION ADMINISTRATIVE DE LA RÉOLUTION CM15 0234**

### **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2015**

#### **Motion de la deuxième opposition demandant l'élection par scrutin secret du président et du vice-président du conseil**

Attendu que la Commission de la présidence du conseil, dans son rapport du 20 septembre 2010, a recommandé que le président et le vice-président du conseil soient élus par scrutin secret, et que des modifications soient apportées en conséquence à l'article 5 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal*;

Attendu qu'à la demande du comité exécutif, la Commission de la présidence a présenté un rapport quant à la procédure entourant le scrutin secret, rapport déposé en conseil le 19 mars 2012;

Attendu que la Commission de la présidence affirme que « l'élection du président et du vice-président du conseil par les pairs contribue à la reconnaissance de la fonction et représente une avancée significative en matière de démocratie municipale »;

Attendu que le Comité exécutif a accepté les recommandations de la Commission et a confié en 2013 à la Direction des affaires civiles le mandat d'inclure les amendements législatifs requis à la liste des amendements demandés par la Ville au gouvernement du Québec;

Attendu que dans sa réponse déposée en septembre 2013, le comité exécutif a stipulé qu'il estime que l'élection, au scrutin secret, du président et du vice-président du conseil est assujettie à la volonté du maire de donner suite à la recommandation de la Commission;

Attendu que l'Assemblée nationale du Québec et les villes de Longueuil et de Québec, parmi d'autres, procèdent à l'élection de leur présidence par scrutin secret;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Benoit Dorais  
M. Lionel Perez

que le conseil municipal :

réitère sa demande au comité exécutif de procéder rapidement à des démarches auprès du gouvernement du Québec pour que les amendements législatifs soient faits, afin de permettre l'élection du président et du vice-président du conseil par scrutin secret;

Adopté à l'unanimité.

---

## Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

---

Assemblée ordinaire du lundi 23 février 2015  
Séance tenue le 24 février 2015

Résolution: CM15 0235

---

### **Motion de la deuxième opposition demandant au gouvernement du Québec de maintenir son engagement envers le développement de logements sociaux**

Avant présentation, le conseiller Benoit Dorais dépose une nouvelle version de l'article 65.07 qui se lit comme suit :

Attendu la « Déclaration demandant au gouvernement du Québec la poursuite des investissements québécois en matière d'habitation », adoptée en conseil le 21 novembre 2011 et celle « pour le maintien des investissements et l'amélioration des programmes du gouvernement du Québec en matière d'habitation et de logement social et communautaire » adopté au conseil municipal du 27 janvier 2014;

Attendu la « Déclaration sur les modifications des orientations des programmes fédéraux en matière de logement et d'itinérance », adoptée en conseil le 22 avril 2013;

Attendu le *Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable 2009-2013* de la Communauté métropolitaine de Montréal, qui demande notamment au gouvernement du Québec de faire connaître les investissements qu'il entend consacrer aux logements sociaux et abordables, pendant une période de cinq ans, puisque les interventions en matière de logement exigent une vision à long terme;

Attendu les interventions vigoureuses de la Ville pour proposer aux Montréalais une offre d'habitation diversifiée et de qualité;

Attendu qu'une partie de ces interventions dont le Plan de fidélisation des familles et le Plan d'action en matière d'itinérance s'appuie sur le programme à frais partagés AccèsLogis du gouvernement du Québec, un programme de construction de logements sociaux et communautaires qui contribue à constituer un patrimoine collectif de logements abordables;

Attendu que la nature des problèmes de logement demande des interventions soutenues pour obtenir des résultats structurants et durables;

Attendu que le gouvernement fédéral se retire substantiellement du financement de création de logements sociaux en favorisant des programmes d'aide à la personne au détriment de programmes d'aide à la pierre, comme le montre la démarche *Housing First*;

Attendu que la Société d'habitation du Québec a modifié en janvier 2015 le financement du programme AccèsLogis, en réduisant les bonifications apportées à ce programme depuis 2010, ce qui pourrait compromettre la réalisation de projets futurs à Montréal;

Attendu que le programme AccèsLogis a un impact considérable sur la disponibilité des logements abordables sur le territoire de l'agglomération de Montréal et la revitalisation de ses quartiers;

Attendu que les programmes d'aide à la personne, tel que le programme de supplément au loyer (PSL), ne garantissent pas le maintien du coût abordable du loyer, et qu'ils ne touchent qu'une proportion limitée de la population montréalaise;

Attendu qu'en 2011, près de 20% des ménages de la région métropolitaine de Montréal consacraient plus de 50% de leur revenu au loyer, au détriment de leurs autres besoins essentiels;

Attendu que le manque de logements sociaux compromet la concrétisation du droit au logement des ménages les plus pauvres;

Il est proposé par M. Benoit Dorais

appuyé par M. Marvin Rotrand

Et résolu :

que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec :

- 1 - de maintenir son engagement à long terme de développer de nouveaux logements sociaux;
- 2 - de bonifier ses programmes de logements sociaux et abordables, dont AccèsLogis, pour les adapter à la réalité montréalaise, et d'en assurer le financement sur une base pluriannuelle et stable.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

65.07  
/pl

Denis CODERRE

---

Maire

Yves SAINDON

---

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

---

Yves SAINDON  
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 2 mars 2015